



Assemblée générale

Cinquante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
29 octobre 2003
Français
Original: anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 52^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 15 mars 2002, à 17 heures

Président : M. Effah-Apenteng (Ghana)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Mselle

Sommaire

Point 121 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Projet de règlement régissant le statut et les droits et obligations élémentaires des Personnalités au service de l'Organisation des Nations Unies non fonctionnaires du Secrétariat et des experts en mission, et textes réglementaires régissant le statut et les droits et devoirs élémentaires du Secrétaire général (suite)

Point 122 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 (*suite*)

Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique (suite)

Système intégré de gestion (suite)

Point 123 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 (*suite*)

Prévisions de dépenses liées à des questions dont le Conseil de sécurité est saisi (suite)

Utilisation du crédit ouvert pour les missions politiques spéciales au chapitre 3, Affaires politiques

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



*Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/56/L.84/Rev.1 :
Application des résultats et suivi méthodique de la Conférence mondiale contre le
racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée
(suite)*

La séance est ouverte à 17 h 35.

Point 121 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite)

Projet de règlement régissant le statut et les droits et obligations élémentaires des Personnalités au service de l'Organisation des Nations Unies non fonctionnaires du Secrétariat et des experts en mission, et textes réglementaires régissant le statut et les droits et devoirs élémentaires du Secrétaire général (suite) (A/C.5/56/L.45)

Projet de résolution A/C.5/56/L.45

1. **M. Orr** (Canada), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.5/56/L.45.
2. *Le projet de résolution A/C.5/56/L.45 est adopté.*

Point 122 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 (suite)

Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique (suite) (A/C.5/56/L.43)

Projet de résolution A/C.5/56/L.43

3. **M. Wins** (Uruguay), Rapporteur, présente le projet de résolution A/C.5/56/L.43.
4. *Le projet de résolution A/C.5/56/L.43 est adopté.*
Système intégré de gestion (suite) (A/C.5/56/L.46)

Projet de résolution A/C.5/56/L.46

5. **M. Lenefors** (Suède) présente le projet de résolution A/C.5/56/L.46 au nom du président.
6. *Le projet de résolution A/C.5/56/L.46 est adopté.*

Point 123 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 (suite)

Prévisions de dépenses liées à des questions dont le Conseil de sécurité est saisi (suite) (A/C.5/56/L.48)

Projet de résolution A/C.5/56/L.48

7. **M. Bhattarai** (Népal), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.5/56/L.48.
8. *Le projet de résolution A/C.5/56/L.48 est adopté.*

Utilisation du crédit ouvert pour les missions politiques spéciales au chapitre 3, Affaires politiques (A/C.5/56/39)

9. **Le Président** attire l'attention sur la note du Secrétaire général consacrée à l'utilisation du crédit ouvert pour les missions politiques spéciales au chapitre 3, Affaires politiques (A/C.5/56/39).
10. Compte tenu de l'adoption du projet de résolution A/C.5/56/L.48, il estime que la Commission souhaite prendre note qu'un solde non affecté de 34 303 300 dollars demeure imputé sur le montant de 98 338 700 dollars prévu au titre des missions politiques spéciales pour 2002-2003.

11. *Il en est ainsi décidé.*

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/56/L.84/Rev.1 : Application des résultats et suivi méthodique de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (suite) (A/56/869) ; A/C.5/56/38 ; A/C.5/56/L.49)

Projet de décision A/C.5/56/L.49

12. **Le Président** rappelle que la Commission a entamé à sa 50e séance l'examen des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/56/L.84/Rev.1 et décidé que cette question serait examinée plus avant en consultations officieuses. Toutefois, à sa 51e séance, la représentante de Cuba, en sa qualité de coordinatrice du Groupe des 77, auquel est associée la Chine, pour les questions relevant de la Cinquième Commission, a présenté le projet de décision A/C.5/56/L.49.

13. **M. Kendall** (Canada), prenant la parole en tant que coordonnateur des consultations officieuses, dit qu'il n'a pas été possible de parvenir à un consensus au sujet du texte du projet de décision relatif aux incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/56/L.84/Rev.1.

14. **Mme Silot Bravo** (Cuba), prenant la parole en tant que coordinatrice du Groupe des 77, auquel est associée la Chine, pour les questions relevant de la Cinquième Commission, prie instamment la Commission de se prononcer quant au projet de décision dont elle est saisie.

15. **M. Soto Gúrpide** (Espagne), prenant la parole au nom de l'Union européenne, demande que la séance soit brièvement suspendue afin de permettre à sa délégation de mettre la dernière touche au texte d'un amendement au projet de décision.

16. **Le Président** indique que le Secrétariat ne sera pas en mesure d'assurer des services de conférence après 18 h 10.

17. **M. Nakkari** (République arabe syrienne) dit qu'il est difficile de croire qu'il soit effectivement impossible de fournir des services de conférences. Il apparaît plutôt que les délégations sont les otages des caprices du Secrétariat. La situation est suspecte. Quoi qu'il en soit, il n'est pas acceptable que la Commission soit contrainte de choisir entre terminer ses travaux à 18 h 10 ou les poursuivre sans interprétation.

18. **Mme Silot Bravo** (Cuba), prenant la parole en tant que coordinatrice du Groupe des 77, auquel est associée la Chine, pour les questions relevant de la Cinquième Commission, exprime l'espoir que la Commission continuera de recevoir des services de conférence jusqu'à ce qu'elle ait terminé ses travaux.

19. **Le Président** dit que les préoccupations exprimées ont été prises en note.

La séance est suspendue à 17 h 55 et reprend à 18 heures.

20. **M. Soto Gúrpide** (Espagne), prenant la parole au nom de l'Union européenne, propose que soient insérés les mots « conformément à la présente décision » après les mots « approuve les recommandations du Comité consultatif », à la dernière ligne du premier paragraphe, et que le texte suivant soit inséré au début du paragraphe a) :

« Décide de recommander à l'Assemblée générale de n'approuver ni l'ouverture de crédits requis au titre des dépenses afférentes aux réunions régionales décrites aux alinéas a) i) et c) du paragraphe 3 du document A/C.5/56/38, ni les propositions de modification du texte explicatif du chapitre 22 et ».

21. Il souligne que si l'amendement proposé est retenu, il sera nécessaire de réviser les montants en dollars spécifiés dans le projet de décision.

22. **M. Kennedy** (États-Unis d'Amérique) propose l'insertion des mots « conformément à l'alinéa c ci-après » après les mots « recommande à l'Assemblée

générale d'autoriser » à la première ligne du paragraphe b), ainsi que l'ajout du paragraphe suivant :

« c) *Décide*, dans l'attente de la présentation par le Bureau des services de contrôle interne de son rapport sur l'examen des pratiques en matière de budget et de gestion du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/253, de repousser l'examen de cette question. »

23. **Mme Silot Bravo** (Cuba), prenant la parole en tant que coordinatrice du Groupe des 77, auquel est associée la Chine, pour les questions relevant de la Cinquième Commission, dit que si sa délégation n'a pas d'objection à l'amendement proposé par le représentant de l'Espagne, elle ne peut approuver celui du représentant des États-Unis, qui n'a même pas été examiné en consultations officielles. Si le représentant des États-Unis insiste pour qu'il soit inclus dans le projet de décision, la délégation cubaine sera contrainte de demander un vote enregistré distinct sur l'amendement en question.

24. **M. Kennedy** (États-Unis d'Amérique) dit qu'il avait cru comprendre que la Commission adoptait des décisions par consensus. Compte tenu du peu de temps disponible, elle devrait attendre, pour se prononcer sur le projet de décision, qu'il soit possible d'en débattre plus en profondeur.

25. **M. Kumalo** (Afrique du Sud) dit que, en sa qualité de représentant du pays qui a accueilli la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, il sait que les questions débattues présentent un caractère très délicat pour de nombreuses délégations. Il est reconnaissant à la délégation espagnole d'avoir proposé un amendement dans un esprit constructif et dans le but d'aller de l'avant ; en revanche, l'amendement proposé par les États-Unis constitue une surprise. La Commission devrait statuer immédiatement sur le projet de décision, même si un vote enregistré est nécessaire. Sa délégation s'est montrée très souple et il regrette qu'il ne soit pas possible de parvenir à un consensus.

26. **M. Kennedy** (États-Unis d'Amérique) dit que, dans le souci de préserver l'harmonie au sein de la Commission, sa délégation retire son amendement.

27. *Le projet de décision A/C.5/56/L.49, tel que modifié oralement, est adopté.*

28. **M. Kennedy** (États-Unis d'Amérique) précise que sa délégation souhaite aussi se dissocier du consensus pour les raisons qu'elle a invoquées dans sa déclaration à la Troisième Commission au sujet du projet de résolution A/C.3/56/L.84/Rev.1.

29. **M. Adam** (Israël) dit que sa délégation souhaite aussi se dissocier du consensus. Sa décision de ne pas solliciter de vote au sujet du projet de décision ne remet nullement en cause les vues qu'elle a exprimées à la Troisième Commission, où elle a voté contre le projet de résolution A/C.3/56/L.84/Rev.1.

30. **M. Orr** (Canada) dit que sa délégation s'est dissociée de toutes les références, directes ou indirectes, à la situation au Moyen-Orient contenues dans la Déclaration et le Programme d'action de Durban. Elle s'est également dissociée de tous les termes qui, dans le projet de résolution A/C.3/56/L.84/Rev.1, pourraient être interprétés comme l'aveu par le Canada, qui n'a pas approuvé la Déclaration et le Programme d'action de Durban, qu'il est satisfait de leur mise en œuvre, qu'il l'approuve ou qu'il l'encourage. Elle n'est donc pas en mesure d'appuyer une quelconque décision qui pourrait laisser accroire qu'elle approuve ces documents dans leur intégralité. Elle estime toutefois qu'ils contiennent des formulations judicieuses et qu'ils déterminent des stratégies utiles pour lutter contre le racisme. C'est pourquoi elle a décidé de ne pas solliciter de vote au sujet du projet de décision, mais plutôt de se dissocier du consensus.

31. **Mme Silot Bravo** (Cuba) se déclare satisfaite que l'esprit de consensus ait prévalu. Les résultats de la Conférence de Durban sont importants pour l'ensemble de l'Organisation.

32. **Mme Buchanan** (Nouvelle-Zélande) dit que sa délégation est satisfaite de s'être associée au consensus à propos du projet de décision et d'avoir appuyé l'octroi de ressources à la mise en œuvre du Programme d'action de Durban. Elle souhaite toutefois rappeler que la Nouvelle-Zélande – tout comme l'Australie – a été exclue des réunions préparatoires de la région Asie et Pacifique en vue de la Conférence de Durban. La pratique normale veut que la participation à de telles réunions régionales soit déterminée sur la base de l'appartenance aux commissions régionales pertinentes, à savoir, dans le cas de la Nouvelle-

Zélande, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. Quelles que soient leurs sources de financement, si les réunions régionales organisées par le Groupe antidiscrimination ont lieu, la participation des États Membres à ces réunions devra être le reflet de leur appartenance aux commissions régionales pertinentes.

33. **M. Fox** (Australie) dit que son pays rejette sans équivoque le racisme sous tous ses formes et qu'il est en faveur de mesures énergiques, tant sur le plan national qu'à l'échelle internationale, pour traiter ce problème. Toutefois, les préoccupations exprimées par sa délégation à Durban se reflètent dans sa vision de la manière dont la communauté internationale devrait aborder la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. Ainsi qu'elle l'a déclaré à la Troisième Commission, elle ne peut apporter son appui à un texte qui approuve sans réserve les documents publiés à l'issue de la Conférence de Durban. De toute évidence, elle est également dans l'impossibilité d'appuyer l'octroi de ressources pour la mise en œuvre intégrale des dispositions contenues dans ces documents.

34. L'Australie, qui a été exclue du processus préparatoire de la Conférence de Durban, est d'avis que l'ouverture des crédits requis au titre des dépenses afférentes aux réunions régionales de suivi, qu'elle ne considère pas comme ayant été prescrites par les organes délibérants, ne doit pas être approuvée. La délégation australienne est préoccupée par le caractère superflu de certains dispositifs ayant trait au racisme, vu qu'il existe déjà un Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance. Compte tenu de ce qui précède, elle souhaite se dissocier du consensus au sujet du projet de décision qui vient d'être adopté.

La séance est levée à 18 h 15.